

Contrôle de la FDM avant la rencontre

Cher(e)s responsables de club,

En ce début de saison, il nous semble important de vous énoncer les contrôles qui seront effectués par les arbitres avant le début d'une rencontre :

1. L'identité des personnes

- **soit** via la licence AVEC photo
- **soit** via une autre preuve d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Les licences et/ou pièces d'identité sous format électronique sont acceptées. Les photos sur la feuille électronique devraient être implémentées début septembre.

Si un membre ne prouve pas son identité, la mention « I » sera apposée par l'arbitre et un forfait sera appliqué à l'équipe concernée

2. Le certificat médical pour les joueurs qui ne sont pas introduits dans le système (*Un bouton « A » en rouge apparaît à côté des joueurs qui n'en disposent pas sur la plateforme de gestion.*)

Si un joueur ne dispose pas d'un CM sur la plateforme, l'arbitre devra contrôler le document. Si le certificat médical est présenté, le bouton "A" deviendra "vert" et la mention "A" sera supprimée.

Si un membre ne prouve pas la présence d'un certificat médical, la mention « A » sera toujours présente sur la feuille et un forfait sera appliqué s'il s'agit de la première rencontre officielle du joueur

3. Les autres contrôles

Les autres contrôles seront effectués automatiquement par la feuille électronique.

Nous vous invitons à prêter une attention particulière aux lettres qui sont apposées sur la feuille AVANT le début de la rencontre afin d'éviter toute incompréhension lors du contrôle à posteriori par les instances.

Pour rappel, la signification des lettres est la suivante :

- **L** Absence de licence
- **LC** Absence de licence coach valable
- **A** Absence de certificat médical
- **R** Absence d'inscription sur le PC53 (de l'équipe)
- **C** Catégorie d'âge et/ou genre non-respecté
- **S** Suspendu

À l'exception des officiels de table (voir ci-dessous), toutes les personnes occupant une fonction officielle (joueurs, coachs, arbitres, délégués) figurent dans la liste déroulante. L'encodage manuel doit être utilisé avec une extrême prudence.

4. Les officiels de table

Lors de la génération de la feuille électronique, les officiels de table visibles sont uniquement les personnes affiliées à l'un des deux clubs. Cependant, le règlement prévoit que n'importe quel membre de l'AWBB peut effectuer ce type de fonction.

Afin de palier à cette problématique et éviter le téléchargement complet de la liste des membres de l'AWBB, les secrétaires de club peuvent générer une « licence officiel de table » pour les membres affiliés dans un autre club dans leur tableau de bord sur la plateforme de gestion dans l'encart « Autres licences ».

Cette licence gratuite n'est pas obligatoire mais permettra d'afficher le nom de la personne dans la feuille électronique.